

## Demande de participation "apprentissage natation"

Après paiement d'une inscription "enfant" à des cours d'apprentissage à la natation, l'agent transmet le présent document et la facture acquittée à l'espace CASI de son choix, ou au CASI DIJON :

Service Activités Sociales - 2, rue J.-B. Peinedé - CS 10622 - 21006 DIJON CEDEX

### Demandeur :

Nom ..... Prénom .....

Téléphone : ..... N° CP .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Cheminot demandeur:  actif,  retraité

Établissement SNCF : .....

### Personne concernée :

Nom ..... Prénom .....

Parenté : ..... Date de naissance : .....

Piscine (nom & lieu) : .....

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données 2016/679 UE), j'autorise le CASI DIJON à conserver et utiliser mes données personnelles mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.

À : ..... le : .....202.....

Signature du demandeur

### Pièces justificatives à fournir :

Facture d'inscription intitulée "apprendre à nager" acquittée comportant l'identité du demandeur, le bénéficiaire, le lieu de la piscine.

Dernier bulletin de paie ou de pension, la carte de circulation de l'ayant droit. Un RIB pour le remboursement. Tout dossier incomplet sera mis en attente.

### Espace réservé CASI :

Le dossier est complet

Date + tampon de l'espace CASI :

**CASI DIJON**  
Activités Adultes Familles

**J'apprends à nager**

**PARTICIPATION POUR L'APPRENTISSAGE À LA NATATION SUR L'ENSEMBLE DES PISCINES DU TERRITOIRE DU CASI DIJON**

**Ouvert aux agents et ayants-droit de l'ancien périmètre du CE SNCF Mobilités BFC**

**Apprendre à nager**

Le CASI DIJON participe au maximum de 50 € par enfant ayant-droit de 4 ans à moins de 18 ans, pour des cours d'apprentissage à la natation.

Réception des dossiers toute l'année.

Règlement sur présentation de la facture acquittée mentionnant : le nom de l'enfant et cours d'apprentissage à la natation.

Attention ! La participation n'est valable qu'une seule fois par enfant, même si le montant de 50 € n'est pas atteint.

